

**GROUPE DE TRAVAIL  
FORMATION INITIALE DES AGENTS A ET B  
- 22 septembre 2020 -**

**La formation initiale des agents A et B stagiaires durant la  
crise sanitaire<sup>1</sup>**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a largement impacté le déroulement des formations initiales des inspecteurs et contrôleurs des finances publiques stagiaires de la promotion 2019/2020. Face à cette situation, ces dernières ont été adaptées en conséquence.

En anticipation des difficultés liées à un contexte sanitaire incertain, les nouvelles promotions 2020/2021 d'inspecteurs et contrôleurs des finances publiques stagiaires bénéficieront d'une formation théorique en établissement alternant présentiel et distanciel.

**I – Les formations initiales des inspecteurs et contrôleurs stagiaires de la promotion 2019/2020 ont été dispensées en distanciel pendant le confinement**

La formation théorique probatoire en établissement s'est arrêtée, tant pour les inspecteurs que pour les contrôleurs stagiaires, le 16 mars dernier, veille de la date de confinement en application de l'état d'urgence sanitaire.

Durant le confinement, l'ENFiP s'est assurée du suivi et de la mise en œuvre de la fin des formations des inspecteurs et contrôleurs stagiaires grâce aux outils numériques à disposition de l'ensemble des stagiaires.

Les stagiaires sont en effet tous dotés de PC portables et de VPN qui leur permettent, depuis n'importe quel lieu et sous réserve de disposer d'une connexion internet, d'accéder à la plate-forme d'apprentissage de leur établissement et donc aux supports de formation qui sont depuis cette année entièrement « dématérialisés ». Ils peuvent également réaliser des exercices et des évaluations de compétences ou échanger dans le cadre de forums.

Ainsi, l'intégralité du programme de formation restant à dispenser au début du confinement (8 semaines pour les inspecteurs stagiaires et 7 semaines pour les contrôleurs stagiaires) a été délivrée en distanciel grâce à la mise à disposition systématique des modules de cours et de podcasts.

À cet égard, les équipes pédagogiques de l'ENFiP ont été fortement investies et mobilisées. Elles ont permis d'organiser 267 audioconférences et 479 visioconférences en répartissant les stagiaires en petits groupes favorisant ainsi l'interactivité.

Cela étant, compte tenu des circonstances particulières, l'acquisition des gestes métiers qui implique l'accès aux applications et aux bases écoles n'a évidemment pas été possible. Des compléments de formation nécessaires seront donc délivrés *via* les parcours complémentaires obligatoires pour les inspecteurs et les stages de formation continue pour les contrôleurs.

<sup>1</sup>Pour mémoire, la formation initiale des agents C (liste principale et liste complémentaire) ont été réalisées cette année entièrement sous un format distanciel.

Ce dispositif a donc permis à la quasi-totalité des contrôleurs et inspecteurs stagiaires de poursuivre leur apprentissage en distanciel jusqu'à leur arrivée respectivement en stage et en formation pratique dans les directions.

Ainsi les inspecteurs stagiaires ont été appelés à rejoindre leur direction et service d'affectation à compter du 8 juin jusqu'au 31 août 2020 pour y effectuer un stage de découverte devenu probatoire par décision du 5 août 2020 afin de sécuriser, sur le plan juridique et calendaire, leur titularisation.

Afin de tenir compte des circonstances particulières, les formations initiales des inspecteurs et contrôleurs stagiaires ont été juridiquement adaptées par arrêté du 16 juin 2020<sup>2</sup> et du 6 août 2020<sup>3</sup>.

Ainsi, les contrôleurs stagiaires ont été évalués en établissement sur la base de quatre épreuves au lieu de cinq et le stage d'application, pour les contrôleurs qui suivaient la scolarité dédiée aux métiers de la gestion fiscale et de la gestion publique, s'est déroulé sur une période de quatre mois au lieu de cinq.

La validation de la formation en établissement des inspecteurs stagiaires entrés en formation le 2 septembre 2019 a été effectuée sur la base des épreuves réalisées jusqu'à la date du confinement.

Leur formation pratique dans les services a été réalisée sous la forme d'un stage organisé jusqu'au 31 août 2020.

Enfin, les inspecteurs promus par liste d'aptitude ou lauréats de l'examen professionnel de B en A effectuent, actuellement, une formation en deux phases, conformément à la note de l'ENFiP du 29 juin 2020. Ces derniers suivront durant tout le mois de septembre 2020 un socle commun de compétence puis un parcours de formation continue à compter du mois d'octobre.

## **II – Les promotions 2020/2021 des agents A et B stagiaires suivront une formation initiale alternant présentiel et distanciel**

L'expérience acquise durant la crise sanitaire justifie que l'ENFiP prenne les mesures nécessaires pour permettre un déroulement des formations initiales des promotions 2020/2021 de contrôleurs et d'inspecteurs stagiaires dans les meilleures conditions.

Ainsi, les inspecteurs stagiaires qui sont entrés en formation le 1<sup>er</sup> septembre dernier et les contrôleurs stagiaires qui arriveront en établissement le 1<sup>er</sup> octobre prochain alterneront une formation théorique présentielle et distanciel un jour sur deux.

Afin de respecter les règles de distanciation physique, la formation en établissement des contrôleurs stagiaires se déroulera, tant que les conditions sanitaires le nécessiteront, selon une organisation alternant formation présentielle et distanciel.

La partie de la formation à distance consistera en la mise à disposition des ressources pédagogiques à assimiler par les stagiaires, en autonomie. Une communication régulière sera mise en place afin de guider les stagiaires dans leur auto-apprentissage.

<sup>2</sup> Arrêté portant adaptation des dispositions relatives à la formation des contrôleurs des finances publiques stagiaires en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

<sup>3</sup> Arrêté portant adaptation des dispositions relatives aux modalités d'organisation et à l'évaluation du cycle de formation professionnelle des inspecteurs des finances publiques stagiaires en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Les groupes de stagiaires seront scindés en deux, afin de respecter les règles de distanciation physique. L'alternance entre formation présentielle et distancielle se fera un jour sur deux, avec inversion de rythme selon les semaines paires et impaires, afin que chaque groupe effectue le même nombre de jours de formation selon le même format :

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
<b>Semaines paires</b>	Promo A	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel (matin)
	Promo B	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel (matin)
<b>Semaines impaires</b>	Promo A	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel (matin)
	Promo B	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel (matin)

Cela étant, il convient d'indiquer qu'au sein de ces différents publics, les stagiaires vulnérables à la Covid-19 suivront, tant que le contexte sanitaire le nécessitera, une formation théorique à distance. Pour ce faire, ils ont reçu et/ou recevront leur matériel informatique à domicile.

Les stagiaires qui suivront leur formation en établissements ont été destinataires d'un guide pratique élaboré avec le médecin coordonnateur du Secrétariat Général.

Enfin, ce dispositif sera susceptible d'être réévalué au regard de l'évolution de l'état sanitaire du pays.